

PRATIQUER L'AUDIT INTERNE

Les 14, 21 et 28 septembre 2012
Formation inter entreprises
(Réponse souhaitée avant le 10 août 2012)

L'audit interne est une **mesure d'évaluation**, mais aussi **l'occasion de développer l'amélioration continue des process**.

- trop souvent les audits internes sont vécus comme une contrainte ;
- trop souvent les audits internes ne sont pas porteurs de réelles améliorations ;
- l'audité devient une force de proposition grâce au regard de l'auditeur.

L'audit interne est une formation conçue pour développer les compétences, changer le regard et travailler sur le comportement.

OBJECTIFS

Cette formation vous permettra de :

- De comprendre les exigences du référentiel d'audit ;
- De maîtriser les techniques d'audit ;
- De planifier, préparer, réaliser et suivre efficacement les audits internes.

PUBLIC CONCERNE

- Personnel d'encadrement, responsable management Système Qualité, Sécurité, Environnement ou Système Intégré QSE

DUREE ET EFFECTIF

- **3 jours**, soit 21 heures.
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 8 et 12 personnes**.

LIEU

- Le CIFAL – Maison de l'Entreprise, Schiltigheim.

TARIFS

- **330 € HT / jour / participant**, soit 990 € HT / participant pour l'ensemble de la formation.

Ce prix comprend les supports pédagogiques, la documentation, les pauses et les déjeuners pris en commun.

ANIMATION – MOYENS PEDAGOGIQUES

- La formation est animée par un consultant formateur spécialisé en qualité, sécurité et environnement. Il justifie de plus de 10 ans d'expérience dans l'animation de formations.
- Méthodes interactives pour l'identification et l'analyse du référentiel d'audit ; pour l'identification et l'analyse des processus concernés ; pour l'identification et l'analyse données d'entrée.
- Travaux individuels et en sous-groupes pour l'étude du système documentaire utilisé dans le cadre des activités des stagiaires.
- Jeu de rôles et analyses des pratiques existantes

CONTENU PEDAGOGIQUE

- **Rappels : Vocabulaire, principes généraux**
- **Définitions, objectifs et catégories d'audits**
- **Norme ISO 19011**
Exercice Pratique : Identification des exigences principales de la norme ISO 19011
- **Interprétation des exigences des normes à auditer**
Exercice Pratique : Identification des exigences principales de la norme à auditer
- **Interprétation des exigences du système documentaire interne à auditer**
Exercice Pratique : Analyse d'un système documentaire type
- **Organisation de l'audit interne**
Exercice Pratique : Etablissement d'un planning d'audit, d'un questionnaire d'audit, d'un rapport d'audit, de fiches de non-conformité
- **Comportement et qualification de l'auditeur interne**
Exercice Pratique : Jeu de rôle, mise en situation réelle, débriefing

⇒ LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION ⇐

- Réflexion sur l'audit interne comme outil d'amélioration continue et analyse de la norme ISO 19011
- Une animation vivante et dynamique alternant des apports conceptuels et des mises en situation ;
- Étude sur les cas concrets de l'entreprise ;
- Notre relation avec nos clients : un partenariat basé sur la confiance, l'expertise, le respect réciproque et la confidentialité, pré requis de l'efficacité et de la performance.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10.

- 2 -



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter entreprises
« Pratiquer l'audit interne »

Les 14, 21 et 28 septembre 2012 à la Maison de l'Entreprise

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer **au plus tard 3 semaines avant de début de la formation :**

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

Nom(s) et Prénom(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Fonction(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Société :
Gestionnaire du dossier :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Fax :
E-mail :

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.